



Le haschich, *une production agricole marocaine en pleine évolution*

Le Maroc est l'un des plus importants pays producteurs et exportateurs de haschich au monde. Selon la première enquête menée dans le royaume par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDDC), en 2003, le pays en a produit 3 070 tonnes à partir de 134 000 hectares de cannabis (1,48 % des terres cultivables du pays). L'intégralité de cette production était issue de la partie ouest de la région septentrionale et montagneuse du Rif, qui s'étend sur environ 350 kilomètres entre l'océan Atlantique à l'ouest et l'Algérie à l'est, et sur 80 à 120 kilomètres entre la Méditerranée au nord et les plaines menant au Moyen Atlas au sud.

La révélation officielle de l'ampleur du phénomène, jusqu'alors seulement suspectée, a fait l'effet d'un électrochoc dans le royaume, où les autorités ont fait en sorte d'éradiquer quelque 15 000 hectares de cannabis dans les zones de culture les plus récentes et de ne plus tolérer aussi largement celles du haut Rif central. Ainsi, en 2005, selon les estimations de la troisième et dernière enquête de l'ONUDDC, seules 1 066 tonnes de haschich (- 65 % depuis 2003) auraient été produites à partir de 72 500 hectares

de cannabis (- 45 %). En 2010, les autorités marocaines ont ensuite informé, de façon unilatérale et sans indication méthodologique aucune, que les superficies cultivées en cannabis ne couvraient que 47 500 hectares (- 34 % par rapport à 2005). Le même chiffre, à l'hectare près, fut aussi avancé pour les années 2011, 2012 et 2013, en dépit du peu de crédibilité qu'une telle constance présentait. La production aurait alors chuté, toujours sans la moindre variation annuelle, à 760 tonnes pour chacune des années 2010-2013 (- 28 % par rapport à 2005).



© AFP/Fadel Senna

Mais s'il a été possible d'attester, par observation directe, de la baisse des superficies cultivées en cannabis dans certaines régions du Rif, il a été impossible d'en confirmer l'amplitude. Il est d'ailleurs probable que la production de haschich ait été sous-estimée, ainsi que le relevait l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies qui notait, en 2012, que les volumes saisis en dehors du Maroc étaient alors régulièrement supérieurs à la production marocaine évaluée. La baisse de la production a certainement été en partie sous-estimée parce que l'augmentation des rendements en haschich, permise par le recours important à des variétés hybrides de cannabis à haut rendement depuis 2005, a été ignorée jusqu'en 2014 tant au Maroc qu'à l'international. Personne jusqu'alors n'avait remarqué que la variété locale, appelée *kif*, avait progressivement été supplantée par d'autres permettant des rendements en moyenne trois fois supérieurs et la production d'un haschich plus puissant. Selon le magazine hebdomadaire marocain *TelQuel*, les superficies cultivées auraient continué à baisser pour ne plus couvrir que 30 000 hectares en 2023, sans que la production de haschich, elle, soit estimée. En 2024, la seule chose que l'on sache de façon certaine, c'est que la culture du cannabis a connu une modernisation profonde, le large recours aux cultures irriguées de variétés hybrides à haut rendement ayant probablement

permis le maintien de volumes de production antérieurs. Les difficultés que les producteurs ont depuis des années à écouler leurs récoltes, ainsi que l'existence de stocks importants chez nombre d'entre eux, témoignent d'une offre supérieure à la demande et pas d'un effondrement de la production.

Une femme travaille dans un champ de cannabis à Azila, village dans le nord du Maroc, dans le Rif, en septembre 2022.

Aux racines de la culture du cannabis au Maroc

La culture de cannabis est ancienne au Maroc, la plante ayant été cultivée pour ses fibres dans le Maghreb depuis le XII^e siècle avant qu'une variété psychotrope ne soit introduite dans la région, peut-être au XIV^e. Parmi les différentes variétés de cannabis psychotrope qui étaient encore cultivées à travers tout le Maroc durant la première moitié du XX^e siècle, seule la *ktami*, réputée dans le pays depuis le XVII^e au moins et originaire de la région de Ketama, haut lieu de la production de haschich du Rif, nous serait parvenue. En effet, depuis le début du XX^e, la culture du cannabis a beaucoup évolué au Maroc, tant dans ses dimensions légales que dans sa répartition géographique et ses modalités techniques.





© AFP/Red Sema

Un cultivateur de cannabis contrôle ses plantes à Azila, en septembre 2022.

Le monopole que la France coloniale (1912-1956) avait obtenu sur le commerce du cannabis marocain lors de la conférence d'Algésiras de 1906 survécut à la signature en 1925 par Paris de la Convention internationale sur l'opium qui concernait aussi bien le pavot et la coca que le cannabis. Bien que la culture du cannabis fût officiellement interdite en 1932 par un *dahir* (décret royal), la France conserva un monopole sur le cannabis dans le cadre du protectorat qu'elle imposa au royaume chérifien entre 1912 et 1956. N'étaient ainsi plus autorisées dans le royaume que les cultures entreprises pour la Régie des tabacs et du *kif*, société à capitaux français, autour de Kénitra et de Marrakech.

C'est seulement en 1954 que la culture du cannabis fut interdite dans l'intégralité de la zone française à la suite de l'adoption du *dahir* du 24 avril 1954 portant « prohibition du chanvre à *kif* », avant que l'indépendance marocaine, en 1956, permette au pays d'étendre l'interdiction au désormais révolu protectorat espagnol sur le Rif (1912-1956), où la culture de cannabis était ancienne et appelée à se développer de façon importante. Sur la base de diverses sources sur le sujet, dont des estimations réalisées par l'Union européenne (UE), il semble que les superficies cultivées en cannabis seraient passées de quelques centaines d'hectares dans les années 1960 à près de 10 000 à la fin des années 1970, 25 000 au milieu des années 1980, 75 000 en 1995 et enfin, selon les premiers chiffres officiels, 134 000 en 2003.

La culture du cannabis, solidement implantée dans le Rif, même si elle a baissé, est en partie héritée de la longue et complexe histoire de la région, faite de violence, de rivalités, de tolérance et de contestation. En dépit de son illégalité, la culture du cannabis a donc subsisté et a connu un réel développement dans le Rif, que ce soit sous le règne de Hassan II (1961-1999) ou sous celui de Mohamed VI (depuis 1999). La « guerre contre la drogue » que Hassan II déclara en septembre 1992 n'y changea rien, ainsi que l'enquête des Nations unies l'a révélé en 2003 en confirmant l'importance de la production marocaine de haschich et en montrant aussi implicitement que les politiques visant

à interdire la production, à engager des poursuites judiciaires et à promouvoir un développement économique dans le Rif avaient échoué en laissant les superficies cultivées en cannabis se développer et se moderniser.

En effet, loin de seulement résister à la prohibition qui la visait, la culture de cannabis dans le Rif a vu ses superficies augmenter dès les années 1960 avec le début de la production de haschich, probablement lancée par les hippies dont l'itinéraire vers l'Asie incluait souvent une halte marocaine. La production de haschich allait progressivement supplanter celle, plus ancienne, du *kif* à fumer, le mélange de tabac et de sommités fleuries de cannabis, qui porte le même nom que la plante au Maroc et qui avait donné le sien à la régie française. Le haschich est, quant à lui, un produit psychotrope élaboré à partir de la résine obtenue par tamisage des trichomes (ou poils) qui couvrent surtout les inflorescences des plants de cannabis femelles. Cette résine contient notamment, entre autres cannabinoïdes, du tétrahydrocannabinol (THC), un principe actif isolé en 1964 qui est à l'origine des effets psychotropes appréciés et recherchés par les consommateurs.

L'augmentation de la demande européenne de haschich, qui s'est surtout déclarée au cours des années 1980 et 1990, a joué un rôle majeur dans l'accroissement des superficies cultivées en cannabis et dans le développement de l'industrie marocaine du haschich. Les fumeurs européens avaient jusqu'alors principalement accès à des résines du Proche-Orient et d'Asie, dont certaines étaient devenues peu disponibles du fait des conflits afghan (1979-1989) et libanais (1975-1990). Mais si le Rif et, plus largement, le Maroc ont répondu à une demande européenne croissante, ils l'ont toutefois aussi stimulée par le biais d'une offre accrue.

Le développement de la culture du cannabis dans le Rif permettait en effet de pallier certaines contraintes économiques et écologiques de la région, le Rif étant l'une des régions du Maroc les moins propices à l'agriculture. Le relief y est accidenté, les pentes y sont fortes et les sols pauvres. Les précipitations, elles, y sont importantes mais irrégulières et peu compensées par un développement très limité de l'irrigation, en tout cas jusqu'à ce que les variétés hybrides de cannabis, obligatoirement irriguées, soient largement cultivées dans la région à partir du milieu de la décennie 2000 et finissent par supplanter en grande partie le *kif*.

Une composante intégrale du territoire du Rif

La conjonction de ces paramètres a laissé le Rif central, fortement rural, en marge du développement économique que connaît par exemple la façade atlantique du pays et surtout la région de Tanger. Même la manne touristique dont bénéficie le Maroc fait défaut au Rif qui reste, malgré son potentiel, à l'écart des circuits des villes impériales, de l'Atlas, du désert ; tourisme balnéaire marocain (Mdiq Fnideq, Oued Laou, Al-Hoceïma) et tourisme rural international (Chefchaouen) exceptés. Facteur aggravant du sous-développement rifain,



la densité et la croissance démographiques y sont fortes, parmi les plus élevées du Maroc : en 2014, lors du dernier recensement, la région de Tanger - Tétouan - Al-Hoceïma, à laquelle appartient le Rif, comptait près de trois fois plus d'habitants au kilomètre carré (206) que le reste du pays (76). L'accroissement de la pression foncière dans certaines zones centrales du Rif et le manque d'opportunités économiques rendent donc le développement de la culture de cannabis d'autant plus incontournable que les autres cultures de rente sont peu ou pas développées. L'économie du cannabis a ainsi permis de contribuer à fixer la population dans la région et de modérer son ressentiment tant économique que politique.

De fait, l'enquête menée par l'ONU DC en 2003 n'a pas seulement révélé l'étendue des cultures de cannabis dans le Rif, mais aussi l'importance que celles-ci représentent pour la population. En 2003, 96 000 familles, soit 800 000 personnes, étaient impliquées dans la production de haschich, soit 66 % des familles paysannes de la région du Rif enquêtées, 6,5 % de celles du Maroc

tout entier, ou 2,5 % de l'ensemble de la population marocaine. Mais, en moyenne, le cannabis ne générerait alors pas plus de la moitié des revenus bruts des paysans engagés dans sa culture (les revenus nets du cannabis ne sont, hélas, pas connus).

En effet, à l'instar des paysans de la coca ou de l'opium, en Amérique du Sud et en Asie, et malgré le fait que la culture du cannabis diffère grandement de celles de la coca et du pavot, la paysannerie marocaine du cannabis ne s'enrichit que rarement : comme les autres productions agricoles illégales de drogue, celle du cannabis permet surtout la survie des paysanneries concernées en limitant leur endettement. Dans une région à l'économie peu développée, l'industrie du cannabis représente ainsi depuis longtemps un exutoire, notamment à travers les besoins importants en main-d'œuvre saisonnière qu'elle génère. Ce maintien et, surtout, ce développement de l'économie du cannabis dans la région témoignent des échecs des projets menés depuis des décennies dans le Rif, que ceux-ci aient été trop peu nombreux, sous-financés, mal conçus, mal coordonnés,



Champ de cannabis dans le Rif marocain.





ou encore limités dans leur impact par divers blocages institutionnels et administratifs. Enfin, l'importance de la corruption et de la tolérance a sans aucun doute permis, sinon encouragé, le développement de la culture du cannabis dans une région aussi pauvre et enclavée que celle du Rif, où la faiblesse de l'emploi salarié privé (en dehors des zones industrielles liées au port de Tanger-Med) limite considérablement les alternatives économiques, même si la pauvreté a largement diminué au cours des dernières décennies.

Certes, des actions répressives ponctuelles ont été menées avec plus ou moins de virulence et donc de violence (éradication forcée, mécanique, mais aussi, à au moins une occasion, chimique, par épandage aérien d'herbicide en juin 2010 non loin de Chefchaouen). Mais ces actions ne sont pas seulement violentes et, dans le cas des épandages aériens, destructrices de cultures vivrières déjà fortement concurrencées par celles des périmètres irrigués du Gharb et du Saïss ; elles sont dans leur immense majorité contre-productives dès lors qu'elles tendent à accroître la pauvreté et les inégalités locales qui sont justement l'une des causes premières du recours à la culture du cannabis. Mais les rares actions d'éradication forcée ont connu un coup d'arrêt après les « printemps arabes » (2010-2012), ces contestations populaires qui ont bouleversé les régimes politiques et les sociétés de certains pays arabes et qui ont donné lieu au Mouvement du 20 février (à la suite de la contestation du 20 février 2011) au Maroc. Si ce mouvement marocain a depuis disparu, notamment grâce à l'adoption d'une nouvelle Constitution, le Rif, lui, a connu à partir d'octobre 2016 de graves troubles sociaux (Hirak) provoqués par les revendications sociales, politiques et économiques longtemps émises par les Rifains, mais jamais ou peu suivies d'effets. Autant de mouvements de contestation, donc, qui témoignent des longues frustrations des habitants du Rif face au sous-développement économique et au manque d'équipements et d'infrastructures qui continuent encore de caractériser la région.

~ Du kif aux hybrides

Dans le même temps, c'est-à-dire depuis le début des années 2010, le Rif a vu son industrie du haschich se transformer progressivement à travers la modernisation de la culture du cannabis et celle de la production de haschich et d'autres dérivés, plus modernes, du cannabis. Mais aucune estimation officielle ni aucun programme de développement, pas même le « plan Maroc vert », dont les financements sont gérés notamment par l'Agence française de développement (AFD), n'a jusqu'à maintenant pris en compte la substitution à grande échelle de variétés de cannabis à haut rendement au kif alors qu'elles permettent de tripler les rendements en résine.

La modernisation rapide et généralisée à laquelle on assiste depuis le début des années 2010 dans le Rif change en effet considérablement la donne économique d'une industrie du haschich dont les coûts et les bénéfices ont été profondément modifiés à l'insu de la plupart des observateurs et des décideurs. Ces données économiques ont certes toujours été mal connues, même lorsque le haschich marocain était produit de façon traditionnelle à partir de la variété locale de cannabis, cultivée presque exclusivement en agriculture pluviale.

Mais l'adoption de nouvelles variétés à haut rendement, coûteuses en semences importées (depuis les Pays-Bas et l'Espagne) et en équipement d'irrigation (puits, réservoirs, systèmes de goutte-à-goutte, etc.), a des impacts insoupçonnés sur la rentabilité d'une industrie que la baisse de la qualité locale (haschich de mauvaise qualité depuis les années 1990) et la compétition internationale (dépénalisations et légalisations partielles en Europe depuis les années 2000 et surtout 2010) menaçaient de façon croissante.

Au-delà de l'impact environnemental que l'adoption de variétés de cannabis fortes consommatrices d'eau, puisée sans aucune restriction dans les nappes phréatiques de la région,



Les douanes françaises posent avec des saisies de cannabis, prises au large de La Rochelle, en octobre 2017.

© AFP/Handout/Douanes Françaises





Un policier surveille la destruction de plants de cannabis, ordonnée par les autorités, dans la région de Larache, en juin 2006.

© AFP/Abdelhak Senna

aura à court ou moyen terme dans le Rif, c'est la pertinence de modèles de développement économique destinés à trouver des substituts à l'économie du cannabis qui est remise en question. Comment concurrencer une économie dont on ne connaît pas les évolutions les plus récentes et donc les bénéfices nets pour la paysannerie régionale ? Dans quelle mesure des programmes de développement censés proposer des substituts à une économie du cannabis en crise restent-ils pertinents dans le contexte, non évalué, d'une industrie du haschich en plein renouveau ?

La culture du cannabis au Maroc est l'héritière d'un long et complexe processus qui ne peut être ignoré par qui veut apporter quelque solution que ce soit à la situation, qu'il s'agisse d'un maintien de la prohibition, que seule une politique de développement adaptée rendrait viable et acceptable socio-économiquement et politiquement, ou de la légalisation du cannabis comme issue partielle au sous-développement régional. En effet, la culture illégale du cannabis procède en grande partie du *statu quo* qui, depuis l'accès à l'indépendance marocaine, existe entre l'État et les villages du Rif, sa tolérance par les autorités constituant une alternative à un sous-développement contre lequel elles n'agissent pas ou pas assez, d'une part, et une garantie de paix sociale et politique d'autre part. On peut raisonnablement estimer que le cannabis a permis de stabiliser l'économie d'une région en marge du développement national.

Une solution au mal-développement ?

Cependant, les montagnes et vallées rifaines restent confrontées, de façon croissante, à la grande fragilité de leur équilibre écologique, à la perte des savoir-faire agricoles traditionnels

et à la pression internationale qui demande, même discrètement en ce qui concerne le Maroc (intérêts commerciaux et stratégiques occidentaux obligent), la suppression pure et simple d'une économie du cannabis qui demeure l'activité économique principale d'une des régions les plus pauvres et instables du Maroc – le Hirak de 2016-2017 est encore dans les mémoires. Le défi du cannabis au Maroc est donc celui du développement économique durable d'un territoire dont la stabilité socio-économique est menacée.

Ces questions sont d'autant plus importantes que les variétés hybrides modernes particulièrement gourmandes en eau ont accentué la pression environnementale exercée par la culture du cannabis dans le Rif. Sans mesures de protection de la variété *kif*, ce sont l'écologie (ressources en eau), l'agrobiodiversité (menaces pesant sur la variété de pays, la seule pouvant être cultivée sans irrigation), et à terme l'avenir économique et sociopolitique d'une partie de la région du Rif qui sont menacés. Et ce, d'autant plus que les processus de légalisation du cannabis qui se multiplient à l'échelle internationale vont remettre en question certains des avantages comparatifs de l'économie marocaine du cannabis et restreindre, sinon fermer, ses marchés historiques d'exportation, alors que le marché prétendument prometteur du cannabis à usages thérapeutiques légalisé au Maroc en 2021 est peu viable et ne peut clairement pas être substitué au marché illégal du cannabis dit récréatif, tant du point de vue économique que du point de vue pratique. Seule la légalisation complète du cannabis permettrait au Rif d'être davantage intégré territorialement et économiquement au reste du Maroc et de promouvoir une stabilité économique, sociale et politique dont la région, le Maroc tout entier, et même l'UE, ne peuvent faire l'économie. ■

PIERRE-ARNAUD CHOUVY

